



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Calcul des pensions

Question écrite n° 6915

Texte de la question

M Bernard Pons appelle l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur les difficultes que rencontrent de nombreux rapatries pour beneficier des dispositions de la loi no 85-1274 du 4 decembre 1985 portant amelioration des retraites des rapatries. Il lui signale en particulier la situation d'une personne qui, ayant transmis la notification de l'aide de l'Etat, accordee dans le cadre de cette loi, a la caisse interprofessionnelle d'assurance vieillesse des industriels et commercants d'outre-mer et Francais de l'etranger (CAVICORG), s'est vu repondre par cet organisme que les operations en cause necessiteraient l'accomplissement de nombreuses formalites tant administratives que comptables, et que leur traitement demanderait inevitablement un certain temps. S'agissant de personnes retirees qui attendent depuis pres de quatre ans le reglement de leur situation, il lui demande s'il n'estime pas souhaitable d'ameliorer les conditions d'application de la loi du 4 decembre 1985.

Texte de la réponse

Reponse. - En raison des nombreuses demandes de retraite et de la complexite de reconstituer la carriere professionnelle des rapatries affilies a la caisse interprofessionnelle d'assurance vieillesse des industriels et commercants d'outre-mer et Francais de l'etranger (CAVICORG), certains retards de liquidation de pension de vieillesse peuvent etre releves. Dans la mesure ou l'honorable parlementaire a la connaissance d'un cas particulier, la demande peut etre transmise a la direction regionale des affaires sanitaires et sociales d'Ile-de-France, qui effectuera une enquete aupres de la caisse concernee.

Données clés

Auteur : [M. Pons Bernard](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6915

Rubrique : Retraites : generalites

Ministère interrogé : solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern

Ministère attributaire : solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 1988, page 3733